

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Olivier Cerutti, Jean-Marc Guinchard,
Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Delphine
Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques
Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, François
Lance, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Claude
Bocquet

Date de dépôt : 28 avril 2020

Proposition de motion

Crise Covid-19 et enseignement à distance : bilan du dispositif et mesures de soutien d'urgence

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que chaque enfant a le « droit à un enseignement de base suffisant garanti et gratuit » (art. 19, Constitution fédérale, du 18 avril 1999) ;
- que le « droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti » (art. 24, al. 1, constitution genevoise, du 14 octobre 2012) ;
- que « l'école publique, dans le respect de ses finalités, de ses objectifs et des principes de l'école inclusive, tient compte des situations et des besoins particuliers de chaque élève qui, pour des motifs avérés, n'est pas en mesure, momentanément ou durablement, de suivre l'enseignement régulier » (art. 10, al. 2, loi sur l'Instruction publique, du 17 septembre 2015) ;
- que la situation d'enseignement à distance depuis le 16 mars dernier peut créer de fortes inégalités entre les élèves ;
- que les conditions optimales à un enseignement de qualité ne sont pas remplies depuis le 16 mars et ce, malgré l'engagement quotidien du personnel enseignant ;

- que l'enseignement à distance nécessite des ressources informatiques importantes pour les familles et qu'elles n'en ont pas toujours les moyens logistiques ou financiers ;
- que certaines situations familiales peuvent parfois complexifier les conditions de travail des élèves à la maison,

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser un inventaire par sondage du taux d'absentéisme pendant la période de l'école à distance et ainsi en comprendre les causes ;
- à proposer durant les semaines précédant la rentrée scolaire d'août 2020 des cours de soutien pour les élèves qui seraient en situation de difficulté scolaire ou qui en feraient la demande ;
- à mettre sur pied rapidement un plan luttant contre la fracture numérique touchant les familles précarisées, afin d'être mieux préparé en cas de nouvelle vague de contamination et de retour à l'enseignement à distance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La crise de Covid-19 qui touche le monde nous affecte sur le plan sanitaire, économique mais également scolaire. S'il y a lieu de saluer l'action du Conseil d'Etat et du département de l'instruction publique (DIP) face à la situation d'urgence que traverse l'instruction publique dans notre canton, il nous paraît cependant important d'ores et déjà de remédier à un certain nombre de difficultés rencontrées, et ceci dans le but de limiter les inégalités scolaires entre les élèves.

Tout d'abord, nous pensons qu'une étude fine doit être menée pour comprendre les raisons qui ont amené certains élèves, ou leurs parents, à ne pas donner de nouvelles pendant toute la période d'enseignement à distance (et pour cerner l'ampleur de ce fait), afin de comprendre les difficultés auxquelles ils ont dû faire face, pour y remédier à l'avenir.

En effet, un certain nombre de remontées du terrain laissent penser que le taux d'absentéisme serait loin d'être négligeable. Ainsi, il nous paraît important que le DIP dresse un tableau de la situation.

De plus, nous considérons que malgré l'engagement important du personnel enseignant pendant toute cette période, *de facto*, les conditions d'un enseignement optimal et de qualité n'ont pu être remplies. Ainsi, dans le respect des règles de l'OFSP, nous demandons au Conseil d'Etat de proposer une série de mesures permettant aux élèves, s'ils le souhaitent, de suivre des cours pendant la période des vacances estivales, donnés soit par le personnel enseignant soit par des étudiants en cours de formation pédagogique.

Enfin, avec cette crise, la question de la fracture numérique revient au cœur des préoccupations. Pendant toute la période d'école à distance, un certain nombre d'informations remontées du terrain laissent entendre que des élèves n'avaient pas les ressources informatiques nécessaires au suivi des enseignements. Nous invitons ainsi le DIP à évaluer rapidement les besoins et à proposer un plan détaillé de soutien aux familles confrontées à de telles difficultés, et ceci dans le but d'être mieux préparé en cas de nouvelles vagues épidémiques.

Les mesures que nous proposons par la présente motion n'ont qu'un seul but : limiter les inégalités scolaires déjà renforcées par la période de crise que nous traversons et permettre aux élèves de retrouver un environnement sécurisé favorable à leur apprentissage.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à faire bon accueil à la présente proposition de motion.